

Réunion du 8 avril 2015

Site d'archivage de nos comptes rendus et documents: « [urba.habitantslyon4.free.fr](http://urba.habitantslyon4.free.fr) »

Présents : Mmes : Dominique Gilles, Marie-Noëlle Dumonal, Odile Roux, Marie-Louise Mourey, Simone Nauche.

Et Mrs : Jean-Jacques Bois, Claude Mourey, Lucien Orange, Jean-Jacques Renard, Bernard Jaboulet, (rédacteur).

Excusé : Mr Yves Botton.

Retardé par la participation du Référent/Rédacteur à un échange citoyen de dernière minute entre le Maire du quatrième arrondissement, Monsieur David Kimelfeld et le collectif de soutien au maintien de l'ouverture de l'Internat Favre, dans ses locaux, la séance de travail de la commission « GTBU Bâtiments-Urbanisme » s'est ouverte avec 20 minutes de retard.

Un grand merci aux membres présents d'avoir trouvé la patience d'attendre.

L'ordre du jour, débuté ainsi à 20 h 20, a divisé la séance en trois moments distincts :

- Un temps de débat concernant la validation des comptes-rendus de la commission « GTBU »
- Un temps d'écoute concernant la problématique du stationnement sauvage exposée par une habitante concernée
- Un temps de retour sur la réunion mairie animée par Monsieur Jean Truc concernant l'information sur les permis de construire

#### La validation des comptes-rendus de la commission « GTBU ».

Suite aux difficultés rencontrées pour voir nos comptes-rendus en ligne sur les sites de Démocratie participative de la mairie, nous décidons de reparler de la méthode de diffusion des comptes-rendus pour en arrêter définitivement son protocole.

Ainsi, nous sommes tombés d'accord sur la pratique suivante :

- Sur la base des notes prises par le rédacteur, un projet de compte-rendu est transféré à l'animateur de la commission et diffusé aux autres membres pour relecture et enrichissement éventuel du texte.
- Un retour d'information est effectué vers le rédacteur qui tient compte des observations éventuelles.
- Le rédacteur transmet alors le compte-rendu au Président du Conseil de Quartier Centre pour validation et mis en ligne sur les sites informatiques de la mairie.

Le groupe de travail reconnaît que les retards pris dans la mise en ligne de ses comptes-rendus depuis novembre 2014 ont été vécus comme une atteinte dans la liberté d'expression du Conseil de Quartier lui-même.

Il précise que la méthode de validation choisie ne développe aucune volonté d'affronter la mairie ou de « vexer » quiconque, mais bien d'enrichir, au maximum du possible, le document final en maîtrisant son contenu.

Il soutient enfin l'idée que le compte-rendu puisse être validé par le seul Président du Conseil de Quartier Centre, ou la Vice-présidente en cas d'empêchement, en qui nous remettons toute notre confiance et appuie sur le fait que toute perte de temps exercée dans le contrôle se fait au détriment de la démocratie.

### La problématique du stationnement sauvage.

Nous écoutons une habitante du secteur « Rue de Cuire », entre la Rue Henon et la Rue Henri Chevallier, qui vient nous présenter la situation que les riverains de ce secteur vivent au titre des nuisances subies par le développement du stationnement sauvage, intempestif et permanent de « voitures ventouses » sans cesse plus nombreuses.

Elle nous informe de la volonté des riverains d'obtenir pour leur secteur la mise en place du stationnement payant.

Nous lui indiquons qu'il serait judicieux qu'elle puisse venir s'exprimer en ce sens, soit, lors d'une prochaine réunion de Bureau du Conseil de quartier Centre, soit, lors de la tenue de la Commission « Proximité-Déplacement » de ce même Conseil de Quartier.

Dans ce même esprit, nous parlons du secteur « Mûr Est de l'hôpital de la Croix-Rousse » où le trottoir « en sifflet », très étroit, qui le borde, encombré qui plus est, d'un coffret EDF, présente, avec des stationnements de voitures, un état de dangerosité avéré pour le cheminement piétonnier.

Nous retenons collégialement que le problème de stationnement, peut aussi être analysé comme un dommage collatéral des réglementations « PLU » en matière d'obligation de nombre de stationnements sous construction d'immeubles neufs.

En ce sens, nous continuons à promouvoir une règle de construction obligatoire de deux places de parking pour tout appartement supérieur ou égal à 75 M<sup>2</sup>.

A l'identique, nous soutenons toujours l'idée de promouvoir, dans toutes nouvelles constructions d'immeubles neufs la réalisation d'espaces pour loger les vélos de l'ensemble des familles concernées.

En attendant, nous suggérons l'ouverture supplémentaire de places de stationnement, sous statut résidant, au parking LPA du Gros Caillou.

### Le retour sur la réunion mairie animée par Monsieur Jean Truc.

Nous souhaitons revenir sur cette réunion dont l'information de sa tenue n'est ni parvenue au Bureau du Conseil de Quartier Centre, ni aux référents des Commissions « PLU-H » et « GTBU », ni au « CIL » « La Croix-Rousse n'est pas à vendre » pourtant instigatrice de l'idée, par lettre papier, envoyée voici quelques mois à la mairie.

Ce n'est que grâce à une « indiscrétion fortuite » de dernière minute que deux d'entre nous, représentants de leurs structures, PLU-H et CIL, ont finalement pu s'y inviter.

Nous apprenons que cette réunion avait pour but de présenter sous forme d'information à ses participants, CIL, Présidents de CDQ avec leurs propres référents choisis, les permis de

construire à la Croix-Rousse, dont il était possible de parler, c'est-à-dire, ceux qui ont déjà été délivrés et qui sont hors de délais de contestation.

Dans ce cadre, nous déplorons la forme de réunion choisie, information, plutôt que consultation ou concertation, qui ne permettait pas, de fait, d'exprimer l'avis publics des habitants auprès des élus.

Nous regrettons, également, l'absence du « GTBU », es qualité, de la liste des participants invités.

Nous remarquons, enfin, que la présentation affichée des dépôts des permis de construire dans le hall de la mairie a changé en s'effectuant désormais sous forme de liste.

Nous n'avons donc plus accès aux informations de surface de terrain, de lieu, de nombre de logement et, donc, des projets détaillés.

Dans ces conditions, la commission « GTBU » préconise d'écrire aux pétitionnaires à chaque fois que l'un des membres du groupe en repère un de connus.

### Points divers.

-Au niveau de la veille urbanistique, aucun des membres de la commission « GTBU » n'a connaissance de nouveaux permis de construire concernant le quatrième arrondissement.

-S'agissant de la nouvelle Place des Tapis, la Commission « GTBU » rappelle avoir en son temps anticipé sur la mauvaise utilisation des bords et abords de la fontaine par les skateurs ; les ergots en laiton placés aux joints des pierres pour empêcher cela ne sont pas assez puissants, quatre d'entre-eux étant déjà décelés.

Enfin, nous y déplorons toujours l'absence de toilettes qui ne manquera pas d'engendrer des promiscuités délicates.

### Prochaines réunions :

Bureau du Conseil de Quartier Centre-Lyon4, ouverte au public:  
mercredi 20 mai à 20h Maison des Associations salle4.

Commission « GTBU Bâtiments-Urbanisme », ouverte à tous  
mercredi 13 mai à 20h Maison des Associations salle4.